

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 46 (1938)

Heft: 11

Artikel: Pour une extension de la Croix-Rouge : les "Lieux de Genève"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bilden eine Bereitschaft. Der Bereitschaftsdienst wird geleitet durch die ständige Besetzung der Unfallmeldestellen und Unfallhilfsstellen sowie durch vorbeugenden Einsatz, z. B. Unfallhilfsdienst bei Massenveranstaltungen, Aufmärschen, Feiertagen usw., ferner durch Einsatz bei öffentlichen Notständen und Katastrophen.

Die Dienstgrade im Deutschen Roten Kreuz sind folgende: DRK.-Anwärter(in), DRK.-Helfer(in) und Schwesternhelferin, DRK.-Vorhelfer(in), DRK.-Oberhelfer(in), DRK.-Haupthelfer(in), DRK.-Wachtführer(in), DRK.-Oberwachtführer(in), DRK.-Hauptführer(in), DRK.-Feldführer(in), DRK.-Oberfeldführer(in), DRK.-Oberstführer(in),

DRK.-Generalführer(in) und DRK.-Generalhauptführer(in).

Beachtenswert ist noch, dass die vor dem Inkrafttreten des Reichsgesetzes vom 9. Dezember 1937 das Deutsche Rote Kreuz bildenden Landesmänner- und Frauenvereine sowie deren Gliederungen aufgelöst und zu der neuen Einheit «Deutsches Rotes Kreuz» zusammengefasst worden sind. Daher sind Bezeichnungen wie «Landesmännerverein», «Vaterländischer Frauenverein», «Samariter», «Sanitäter», «Sanitätskolonne» usw. falsch und im Zusammenhang mit dem Deutschen Roten Kreuz wesenslos. Auch die Bezeichnung «Rotes Kreuz» ist falsch. Es muss stets heissen «Deutsches Rotes Kreuz» oder «DRK.».

(«Münchner Neueste Nachrichten»,
Nr. 254.)

Pour une extension de la Croix-Rouge: Les «Lieux de Genève».

D'un intéressant article que publie le journal *La France militaire*, nous extrayons les lignes que voici:

La France militaire du 31 janvier 1930 publiait, en première page, un article documenté sur les «Lieux de Genève», institution parallèle à la Croix de Genève, imaginée et théoriquement construite de toutes pièces par le médecin général Saint-Paul. Ce grand bienfaiteur de l'humanité s'est éteint il y a environ un an, et c'est au voisinage de cet anniversaire qu'il nous plaît d'évoquer l'une des plus vives préoccupations de son esprit généreux et l'une des aspirations de son grand cœur. Le prix Nobel de la paix, pour lequel il avait été proposé, viendra un jour, espérons-le, couronner cette belle œuvre.

Les «Lieux de Genève» sont une extension des principes de la Convention de

Genève de 1864, imaginée par le médecin militaire Palasciano et réalisée par Dumanant, de Genève. Cette convention, universellement acceptée, a sauvé les blessés par centaines de mille.

L'association des «Lieux de Genève» que le médecin général Saint-Paul a formée, se propose de: «créer dans tous les pays, d'accord avec les gouvernements et les états-majors, des lieux neutralisés, reconnus et délimités dès le temps de paix, déclarés, inscrits sur les cartes, où femmes gravides, mères et nourrissons, enfants et vieillards, infirmes et, en général, tous les êtres humains auxquels il convient d'ores et déjà d'assurer, en tous lieux et en toutes circonstances, la protection de la Croix-Rouge, pourraient, en temps de guerre (guerres nationales ou guerres civiles), se réfugier à l'abri des bombardements et des gaz toxiques ou de

tous autres moyens de destructions mis en œuvre au cours des hostilités.»

La nécessité des «Lieux de Genève» se fait et se fera de plus en plus sentir. Chacun sait que l'armée de l'air prend tous les jours plus d'importance et qu'on prévoit l'heure où cette importance sera totale. Déjà on voit des avions se déplacer à 500 kilomètres à l'heure, capables, en deux heures, de survoler en ligne droite de bout en bout chacune des nations européennes, sauf la Russie. C'est dire que, sur ces territoires, aucune ville, aucune agglomération, aucun point ne sera à l'abri des bombardements qui sèmeront partout la dévastation, les blessures et la mort. Les avions ne distinguent pas, ne peuvent pas distinguer les objectifs militaires et non militaires. Au cours de ce nouveau mode de guerre, ce ne sont pas les troupes combattantes, les soldats qui seront les plus atteints, mais les populations civiles, les femmes et les enfants, comme on le voit tous les jours dans la guerre civile espagnole ou dans le conflit sino-japonais.

Il est donc urgent de créer et d'organiser les «Lieux de Genève» tels que nous les avons définis plus haut: zones, endroits, camps, cités neutralisées dès le temps de paix, si possible, par convention internationale.

*

Dans une Europe en armes, où la course aux armements s'intensifie chaque jour, où les usines travaillent à plein feu, où la tension est voisine de la rupture, où la moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres et déclencher une guerre universelle, il est urgent de donner corps et vie aux conceptions du général Saint-Paul.

Tous les bons esprits, tous les hommes de bien, dans notre monde civilisé, se doivent de prendre des mesures pour humaniser la guerre imminente. S'il est vrai qu'on ne puisse l'éviter, tous doivent adhérer aux «Lieux de Genève» et les favoriser de tout leur pouvoir, y compris l'aide financière dont toute nouvelle institution a besoin.

Aus alten Volkskalendern.

Der Arzt und seine Tätigkeit im Volkshumor.

Der Mensch ist ein Rätsel, dessen Auflösung gewöhnlich ein Arzt besorgt.
(«Thurgauer Volkskalender» 1867.)

Es ist klar, dass sich die Kritik des Volkes, vor der bekanntlich nichts sicher ist, auch am Arzt und seiner Kunst vergreift. In früheren Zeiten geschah das jedenfalls noch mehr als heute und nicht ohne Grund. Der Arzt war der Sachverständige, er nannte ein Wissen sein eigen, das, eingebettet in lateinische Ausdrücke, umgeben vom Glorienschein altüberlieferter griechischer Kenntnisse,

dem Volk total verschlossen war. Da an ein Auftreten gegen diese Gelehrten also nicht gedacht werden konnte, suchte es sich auf eine Art zu rächen, die, obschon harmlos, doch dem daran Beteiligten unangenehm werden konnte. Die Aerzte wurden beobachtet, jeder Fehler an die grosse Glocke gehängt und Spott und Ironie wurden über die Vertreter der medizinischen Wissenschaft ausgegossen. Schlagworte und Witze liefen von Mund zu Mund. Der Arzt wurde abgebildet mit einer Klistierspritze als Waffe, mit Urin-